

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU SAMEDI 11 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze mars, à dix heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le trois mars deux mille vingt-trois conformément aux articles L.2122-8 et L.2122-14 du Code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER, Thierry ATLAN, Maribel AVILES CORONA, Seydi BA, Jinny BAGE, Stéphanie BARRÉ-PIERREL, Frank-Éric BAUM, Nathalie BESNIET, Karine BETTAYEB, Philippe BOURIACHI, Sylvain CAPLIER, Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON, Thierry CHAUDRON, Jean-François CHAZOTTES, Josiane DAUTRY, Mylène DIBATISTA, Christophe DI CICCIO, Nicole DURU-BERREBI, Sana EL AMRANI, Yann GILBERT, Alain GIRARD, Kathy GUERCHE, Ramzi HAMZA, Marilyne HERLIN, Hamide KERMANI, Gilbert LACOM, Renaud LERUDE, Brahim MESSACI, Farid RADJOUH, Annie RAMARIAVELO, Kheira SIONIS, Imène SOUID, Noëline TANFOURI, Houcine TROUKY, Malikat VERA, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 35 membres.

Conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-François CHAZOTTES, le plus âgé des membres présents du Conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection du Maire.

Installation de Monsieur Gilbert LACOM, conseiller municipal, suite à la démission de Madame Christine JANODET.

Suite à la démission de notre Maire Christine Janodet, j'assume très provisoirement, en tant que premier Maire-adjoint mais également en tant que doyen d'âge, la présidence de cette assemblée, conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales. Cette démission de Madame la Maire entraîne tout d'abord la nomination d'un nouveau conseiller et je vous remercie d'accueillir parmi nous, Monsieur Gilbert Lacom, qui fait aujourd'hui son entrée au Conseil municipal.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Thierry CHAUDRON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a accepté.

2 – Élection du Maire

Jean-François CHAZOTTES

Nous allons maintenant procéder, mes chers collègues, à l'élection du Maire. Je constate tout d'abord que les 35 conseillers sont présents, je constate que le quorum est donc atteint. J'invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire et pour cela je forme tout d'abord le bureau, qui sera composé de deux assesseurs. Le conseiller municipal le plus jeune, Seydi BA et le plus ancien, c'est-à-dire moi-même.

Y a-t-il des candidatures ? Monsieur Brahim Messaci. Monsieur Bouriachi. Y a-t-il d'autres candidatures ? Madame Aït Salah-Lecervoisière.

Au nom de la majorité municipale, je propose la candidature d'Imène Souid.

Vous avez devant chacun de vous, des bulletins de vote qui sont vierges, sur lesquels je vous invite à écrire le nom de votre candidat et de placer évidemment le petit bulletin sous enveloppe.

Philippe BOURIACHI

Bonjour, Monsieur le Président, merci à toutes les personnes qui se sont déplacées aujourd'hui. Monsieur le président, je voudrais juste faire une légère remarque, si vous m'autorisez.

Jean-François CHAZOTTES

Oh et bien nous avons l'habitude, Monsieur.

Philippe BOURIACHI

C'est fort aimable de votre part, mais c'est une remarque sympathique. Je constate qu'il n'y a pas d'isoloir et malheureusement que les noms ne sont pas déjà préimprimés, ce qui pose je pense à mon sens – mais nous en discuterons peut-être au TA –, un problème sur le secret du vote, puisque le vote est secret. Et par conséquent, je pense que n'importe lequel d'entre nous peut aisément regarder ce que son voisin écrit. Ou voire même après dépouillement, bien évidemment je suis persuadé que vous n'utilisez pas ces méthodes, pouvoir analyser l'écriture de chacun. Donc ça pose un problème de conscience. Merci, Monsieur le Président.

Jean-François CHAZOTTES

Cachez-vous pour écrire le nom de votre candidat, Monsieur.

Si tout le monde a pris le temps d'inscrire le nom de son candidat dans les enveloppes, je vais demander à chacun d'entre vous, à l'appel de son nom, de se rapprocher de l'urne et de glisser le bulletin dans cette urne.

[déroulement de la procédure de vote]

Madame Imène Souid ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire, et a été immédiatement installée.

[*applaudissements*]

Imène SOUID

Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers concitoyens,

Je remercie le Président de séance, Monsieur Jean-François Chazottes. Je suis très heureuse de la confiance que vous m'avez accordé. Dès demain, l'équipe qui m'accompagne continuera d'œuvrer afin de concrétiser nos engagements pour Orly, porter et défendre l'intérêt des Orlysiens et de notre ville. Une fois que nous aurons épuisé notre ordre du jour, je ferai une interruption de séance afin de vous laisser la parole.

3 – Fixation du nombre de postes d'adjoints au maire et d'adjoints chargés de quartiers

Imène SOUID

Nous allons à présent fixer le nombre de postes d'adjoints au Maire et d'adjoints chargés de quartier. En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales et des délibérations antérieures, la commune disposait de dix adjoints au Maire. D'autre part, le Conseil municipal, en application de l'article L.2143-1 du Code, peut créer des postes d'adjoints chargés des quartiers. Par délibération antérieure, la commune disposait de trois adjoints de quartier. Je vous invite à procéder comme cela était le cas précédemment, à la création de dix postes d'adjoints au Maire et de trois adjoints de quartier. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention, rapport adopté. Merci.

Adopté à l'unanimité

Une abstention : Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

4 – Élection des adjoints au maire et des adjoints chargés de quartiers

Imène SOUID

Je forme de nouveau le bureau de vote, composé de deux assesseurs : le conseiller municipal le plus jeune de l'assemblée, Seydi Ba, et le plus âgé, Jean-François Chazottes. En application des articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil municipal.

La majorité municipale propose la liste suivante. Dix adjoints : Monsieur Jean-François Chazottes, Madame Stéphanie Barré-Pierrel, Monsieur Hamide Kermani, Madame Nathalie Besniet, Monsieur Thierry Atlan, Madame Sana El Amrani, Monsieur Farid Radjough, Madame Karine Bettayeb, Monsieur Frank-Éric Baum,

Madame Malikat Vera. Trois Maire-adjoints de quartier : Monsieur Alain Girard, Madame Maribel Aviles Corona et Monsieur Thierry Chaudron.

Y a-t-il d'autres listes de candidats que celle proposée par la majorité ?

Aucune autre liste n'est proposée. Nous allons donc procéder à l'élection des adjoints au Maire et adjoints de quartier.

Résultats du scrutin :

La liste « Majorité municipale » a obtenu la majorité absolue.

8 votes blancs

27 vote pour

Sont ainsi élus adjoints au Maire :

- 1^{er} adjoint : Monsieur Jean-François CHAZOTTES
- 2^{ème} adjointe : Madame Stéphanie BARRÉ-PIERREL
- 3^{ème} adjoint : Monsieur Hamide KERMANI
- 4^{ème} adjointe : Madame Nathalie BESNIET
- 5^{ème} adjoint : Monsieur Thierry ATLAN
- 6^{ème} adjointe : Madame Sana EL AMRANI
- 7^{ème} adjoint : Monsieur Farid RADJOUH
- 8^{ème} adjointe : Madame Karine BETTAYEB
- 9^{ème} adjoint : Monsieur Frank-Éric BAUM
- 10^{ème} adjointe : Madame Malikat VERA

Et sont élus adjoints de quartiers :

- 11^{ème} adjoint : Monsieur Alain GIRARD
- 12^{ème} adjointe : Madame Maribel AVILES CORONA
- 13^{ème} adjoint : Monsieur Thierry CHAUDRON

Imène SOUID

Par souci de transparence, bien que je n'ai pas encore signé les arrêtés, je souhaitais informer l'assemblée des délégations que j'envisage de donner aux Maire-adjoints de la majorité municipale :

- Jean-François Chazottes aura en charge l'aménagement, les travaux, l'urbanisme et la tranquillité publique ;
- Stéphanie Barré-Pierrel aura en charge la santé et la prévention ;
- Hamide Kermani aura en charge la citoyenneté, la jeunesse et les sports ;
- Nathalie Besniet aura en charge l'éducation, l'enfance, la réussite éducative, la culture, le jumelage, la mémoire et les archives ;
- Thierry Atlan aura en charge les affaires générales, la relation citoyen et la planification financière ;

- Sana El Amrani aura en charge le développement économique, le commerce et la politique de l'emploi ;
- Farid Radjouh aura en charge les ressources humaines, les instances représentatives du personnel, la formation professionnelle du personnel communal ;
- Karine Bettayeb aura en charge les solidarités, l'accès au droit, l'autonomie, le droit des femmes et l'égalité femmes-hommes ;
- Frank-Éric Baum aura en charge le développement durable, la transition écologique et l'environnement, ainsi que l'hygiène et la sécurité ;
- Malikat Vera aura en charge la petite enfance, la restauration, l'entretien ;
- Alain Girard sera président du Conseil de quartier Est ;
- Maribel Aviles Corona sera présidente du quartier Centre ;
- Thierry Chaudron sera président du quartier Ouest.

Pour ma part, j'aurai en charge les finances, la communication, les grands projets urbains, l'habitat, la politique de la ville, le nouveau projet de renouvellement urbain, les relations publiques et la vie associative.

Pour les conseillers municipaux de la majorité municipale, chacun aura une délégation :

- Marilynne Herlin aura en charge l'hygiène et la sécurité, l'accessibilité, la mobilité et les déplacements ;
- Ramzi Hamza aura en charge les grands projets urbains et la politique de la ville ;
- Josiane Dautry aura en charge le jumelage et la coopération décentralisée ;
- Jinny Bagé aura en charge les solidarités. Jinny est également notre conseiller métropolitain, suite à la démission de Christine Janodet. Par fléchage, il devient aussi conseiller territorial. Félicitations à toi Jinny ;
- Renaud Lerude qui est lui aussi conseiller territorial, aura en charge la gestion urbaine de proximité ;
- Mylène Dibatista aura en charge le projet d'administration et la démarche qualité ;
- Houcine Trouky aura en charge le développement numérique au sein des bâtiments communaux. C'est une nouvelle délégation qui montre notre engagement pour le déploiement de l'informatique ;
- Roselyne Charles Elie Nelson aura en charge la vie scolaire, l'action éducative maternelle et le Conseil d'enfants ;

- Yann Gilbert aura en charge la formation professionnelle et l'insertion par l'emploi ;
- Kheira Sionis aura en charge le pôle seniors-autonomie ;
- Seydi Ba aura en charge l'accompagnement vers l'égalité des chances ;
- Annie Ramariavelo aura en charge la réussite éducative ;
- et Gilbert Lacom aura en charge la sécurité des bâtiments et des établissements recevant du public.

5 – Délégation au maire des attributions du Conseil municipal prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Imène SQUID

Nous allons donc passer au point numéro 5 : délégation au Maire des attributions du Conseil municipal. Le détail vous est précisé dans la délibération. Les délégations sont identiques à celles précédemment votées par notre Conseil. À noter, comme s'y était engagée Christine Janodet, la prise en compte des recommandations faites par la Chambre régionale des comptes. Y a-t-il des remarques ? Nous allons procéder au vote.

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »

Une abstention : Madame Nicole DURU-BERREBI

Imène SQUID

Comme évoqué tout à l'heure, j'interromps maintenant la séance afin de permettre les interventions.

Suspension de séance 10h55

[reprise de la séance à 11h40]

Imène SQUID

Merci à toutes et à tous. La séance du Conseil municipal est levée. Je vous invite à boire le verre de l'amitié. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 11h40.

Le secrétaire de séance

Thierry CHAUDRON

La Maire d'Orly

Imène SQUID

